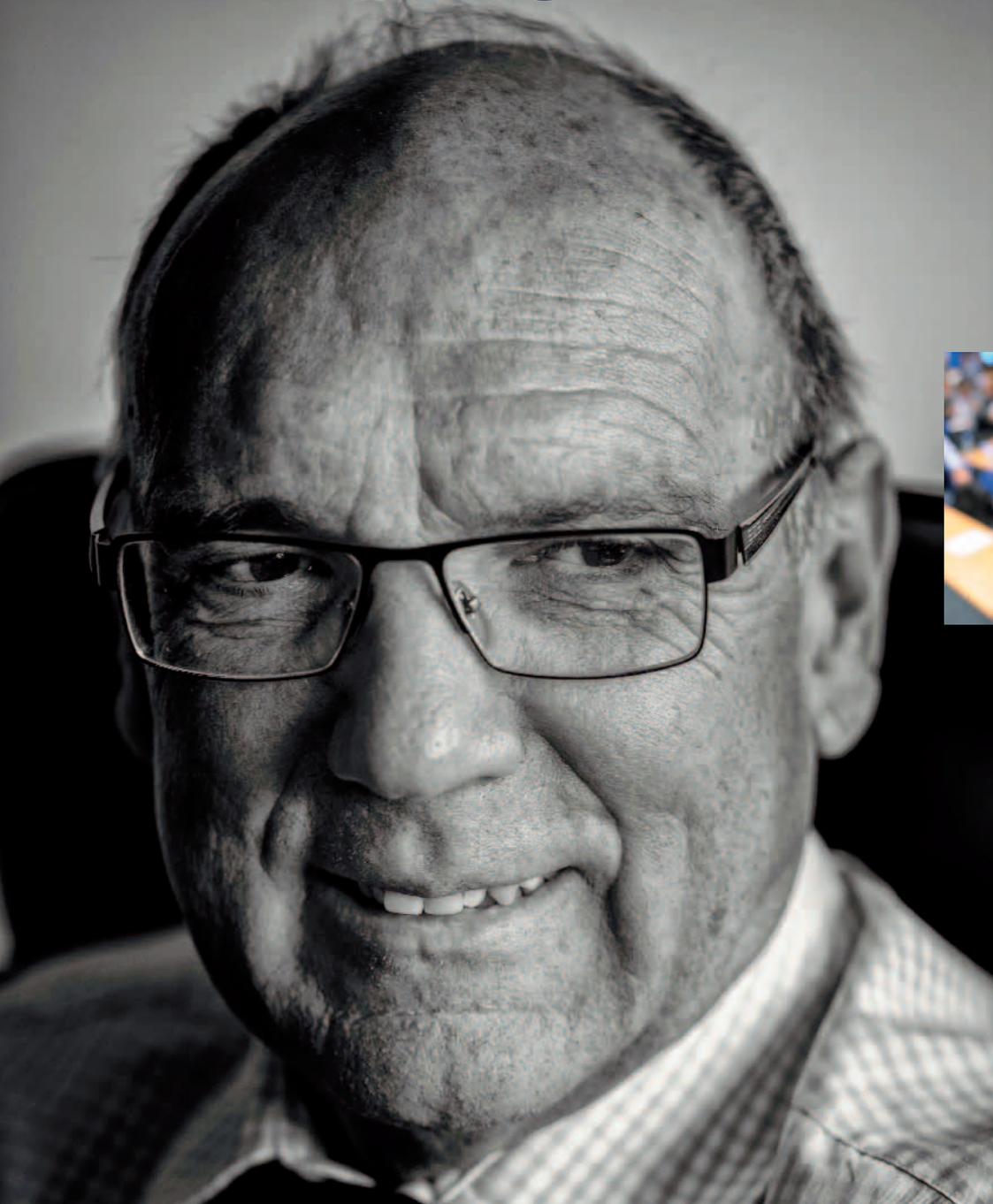


en DIRECT

n°246 Oct. 2016

Pays Voironnais | MAG



JEAN-PAUL BRET: ce que je crois



— p 18
**En Direct
du Conseil
Communautaire**

p 14

Jean-Paul **B**ret : ce que je

Président du Pays Voironnais depuis 2008, Jean-Paul Bret fait le point sur les priorités de la Communauté d'agglomération dans un contexte financier de plus en plus contraint.



POURQUOI L'INTERCOMMUNALITÉ PREND-ELLE AUJOURD'HUI AUTANT D'IMPORTANCE ?

Jean-Paul BRET : Dans les années 70, la France a fait un choix fondateur: contrairement à tous les autres pays européens, elle a choisi de ne pas diminuer le nombre de ses communes. Nous avons encore un peu plus de 35 000 communes dont 31 000 ont moins de 2 000 habitants et 19 000 moins de 500 habitants. Par comparaison, l'Allemagne, qui compte 15 millions d'habitants de plus que nous, n'a que 12 000 communes; l'Espagne et l'Italie en ont 8 000, la Belgique et le Royaume-Uni à peine 500.

La difficulté, c'est que la vie contemporaine s'organise désormais à une échelle beaucoup plus large que l'échelle communale: 74,9% des actifs de Rives, 77,4% des actifs de Voreppe, 78,7% des actifs de Charavines, 86% des actifs de Velanne travaillent en dehors de leur

commune de résidence. Dès lors que l'on aborde les questions d'aménagement du territoire, de développement économique ou d'organisation de la mobilité, l'échelle communale devient trop réduite et il faut travailler à une échelle plus large, celle de l'intercommunalité. Il y a également la question de la ressource. Historiquement les communes se sont regroupées pour gérer en commun des grands services comme l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement des eaux usées, la collecte et le traitement des déchets ménagers, autant de services que la plupart des communes ne pouvaient développer seules. Désormais, les communes peinent à financer leurs services à caractère social comme la garde d'enfants ou leurs équipements en matière de sport, de loisirs et même de culture. Là encore, une seule alternative: se regrouper.

« Contrairement à ce que beaucoup pensent, l'intercommunalité n'est pas une strate supplémentaire, c'est le prolongement des communes. »

crois

QUELLES SONT AUJOURD'HUI LES PRIORITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS ?

J-P B.: Notre projet s'articule autour de 5 grandes priorités. La première priorité consiste à conforter le statut de pôle d'équilibre du Pays Voironnais et ses fonctions de centralité. C'est pourquoi, la Communauté du Pays Voironnais est très présente aux côtés de sa ville-centre, Voiron. Quand nous finançons la construction d'un nouvel hôpital, quand nous aménageons le pôle d'échanges de Voiron, les quartiers Rossignol-République et DiverCité, quand nous reprenons la gestion et le financement du Grand Angle, ce n'est pas au profit des seuls habitants de Voiron mais bien des 93 000 habitants du Pays Voironnais.

La seconde priorité concerne la relance de la dynamique démographique et le maintien de l'équilibre social et générationnel du territoire. Il y a désormais davantage de personnes qui quittent le Pays Voironnais que de personnes qui viennent s'y installer. Nous devons, pour le bon fonctionnement du territoire, inverser cette tendance et pour ce faire, relancer la dynamique de construction de logements abordables, notamment dans les pôles urbains...

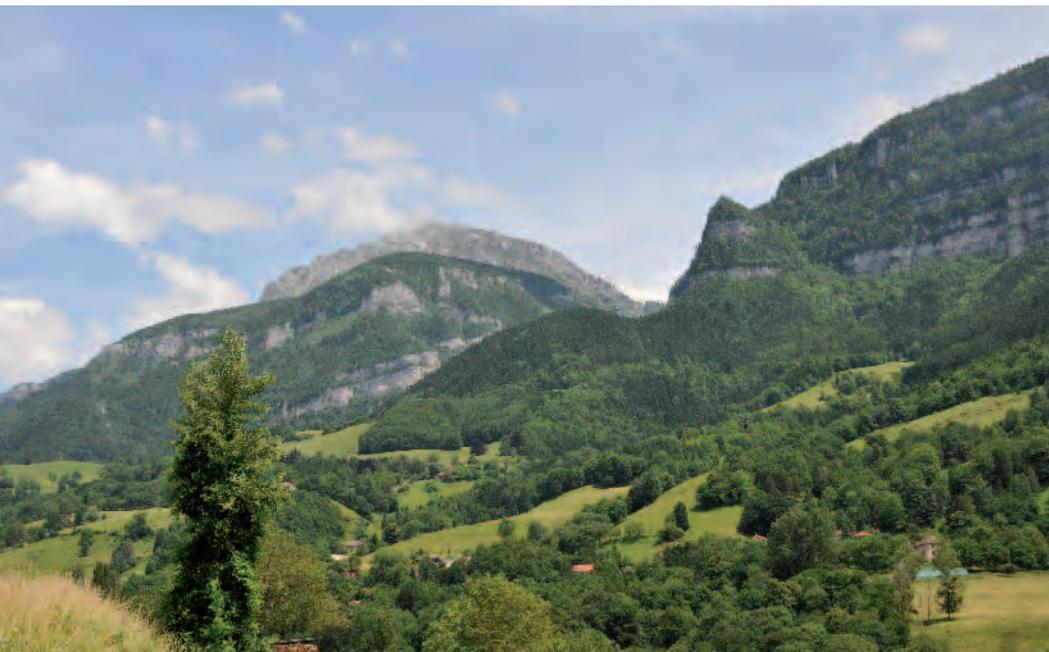
VOUS MILITEZ NOTAMMENT POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU LOGEMENT AIDÉ...

J-P B.: Oui car le coût du logement est une question centrale: on sait qu'il a fortement augmenté depuis les années 2000. Désormais, seulement 20 % des ménages habitant le Pays Voironnais ont les ressources suffisantes pour acheter un logement neuf et seulement 25 % ont les moyens d'acheter un logement ancien. Si l'on ne fait rien, c'est l'équilibre social et générationnel du Pays Voironnais qui à terme est menacé. On sait par exemple que la part des personnes âgées de plus de 75 ans a augmenté de 43 % depuis 2000. Si l'on se projette à 2025, l'augmentation sera de 83 %. Il nous faut donc proposer des logements abordables qui permettent aux jeunes ménages d'habiter dans le Pays Voironnais. L'initiative privée est l'un des moteurs permettant de relancer la dynamique de

construction. Mais si l'on souhaite offrir un parcours résidentiel complet et aider les jeunes à rester ou à s'installer dans le Pays Voironnais, cela implique une intervention publique forte grâce notamment au développement du logement social.

QUELLES SONT VOS AUTRES PRIORITÉS ?

J-P B.: Nous sommes bien évidemment fortement mobilisés en faveur du développement économique et de l'emploi d'autant que les intercommunalités ont, avec les Régions, une compétence exclusive en la matière. Au-delà de la crise économique, notre territoire est confronté à une véritable mutation de son tissu économique. La tertiarisation de l'économie est extrêmement favorable aux métropoles. Elle oblige les territoires intermédiaires comme le Pays Voironnais à se réinventer. Nous avons un stock d'emplois industriels très important; en tout cas très supérieur à la moyenne nationale. Nous savons que la part des emplois industriels



dans le Pays Voironnais va diminuer mais nous essayons de limiter la casse, de faire en sorte que la décroissance soit la moins rapide possible et dans le même temps de trouver et développer de nouveaux moteurs générateurs d'emplois.

La quatrième priorité concerne le développement d'un haut niveau de services susceptible de renforcer l'attractivité du territoire, de répondre à l'évolution des modes de vie et de faciliter le quotidien des ménages mais aussi de lutter contre le développement accéléré des inégalités qui, au-delà de l'injustice faite à tous ceux qui s'enfoncent dans la pauvreté, risquent de menacer à terme notre capacité à «faire société». Il n'est pas acceptable qu'habiter une commune du Pays Voironnais plutôt qu'une autre puisse constituer un handicap. En mutualisant les services, l'intercommunalité doit constituer un vecteur de solidarité entre les habitants du territoire.

«L'intercommunalité doit constituer un vecteur de solidarité entre les habitants du territoire.»

ET L'ENVIRONNEMENT ?

J-P B. : C'est notre cinquième axe de travail : orienter le territoire vers un développement plus durable. La Communauté du Pays Voironnais s'est investie depuis de très nombreuses années en faveur de la protection de l'environnement. Bien avant l'adoption des directives nationales et européennes, elle s'est dotée de l'ensemble des politiques publiques environnementales nécessaires au maintien des grands équilibres environnementaux du territoire. C'est d'ailleurs le secteur auquel nous consacrons aujourd'hui le plus de ressources. Nous avons élaboré en 2012 un Agenda 21 et un Plan Climat Énergie Territorial. En 2015, le Pays Voironnais a été lauréat de l'appel à projets national en faveur des Territoires à Énergie Positive. Nous venons de signer avec le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable une convention Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte qui va nous permettre de partager une aide de 2 millions d'euros avec la Chartreuse.

Orienter le territoire vers un développement plus durable.

TOUT CELA, DANS UN CONTEXTE FINANCIER EXTRÊMEMENT CONTRAINT ?

J-P B. : La question de la diminution des ressources est effectivement omniprésente. Le Pacte de Confiance et de Responsabilité élaboré par le gouvernement afin de ramener le déficit de l'État en dessous de la barre des 3% se traduit par une baisse inédite des dotations aux collectivités territoriales : les ressources de la Communauté vont baisser de 3,5 millions d'ici 2017 par rapport au début du mandat. Les efforts consentis ces dernières années sur la recherche d'économies permettent au Pays Voironnais de bénéficier d'une situation financière saine. Cependant, compte tenu de l'ampleur de la baisse des dotations, nous avons fait des choix. La question qui se pose à nous aujourd'hui n'est plus «qu'est-ce qu'il est utile de faire?» mais bien «qu'est-ce qui est prioritaire?» sachant que nous ne pouvons désormais plus répondre à l'ensemble des besoins et que nous devons nous recentrer sur quelques grands enjeux : améliorer la vie





« La Communauté est devenue l'acteur central de l'aménagement du Pays Voironnais. »

quotidienne des habitants et organiser la solidarité... rendre le territoire le plus attractif tout en protégeant ses grands équilibres... développer les activités économiques notamment afin de favoriser la création d'emplois... Notre choix principal a consisté à maintenir un niveau d'investissement élevé. Notre motivation est double. D'une part soutenir, dans une conjoncture économique difficile, l'activité économique locale et donc l'emploi, et d'autre part continuer à aménager et développer le territoire afin de préparer l'avenir.

La Communauté est devenue l'acteur central de l'aménagement du Pays Voironnais. Sans Communauté du Pays Voironnais, pas d'échangeur complet à Mauvernay, pas de nouvel hôpital à Voiron, pas de rénovation des quartiers d'habitat social à Voreppe et Moirans, pas de pôle d'échanges à Rives et à Tullins, pas d'aménagement des quartiers structurants, pas d'aménagement du Tour du Lac, pas de Musée archéologique...

N'EST-IL PAS PARADOXAL DE DONNER AUTANT DE COMPÉTENCES AUX INTERCOMMUNALITÉS SANS ÉLIRE LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SUFFRAGE DIRECT ?

J-P B.: Cela devient effectivement problématique d'autant qu'avec la raréfaction de la ressource, les élus qui sont avant tout des élus communaux tendent à se replier sur des logiques communales alors que le contexte doit au contraire nous inciter à intensifier nos coopérations. Je suis favorable à un scrutin mixte: une moitié de l'assemblée communautaire issue comme aujourd'hui des communes et une autre moitié, dont seraient issus l'exécutif et le Président, élue au scrutin direct à partir d'une circonscription unique. Cela contribuerait à rapprocher le citoyen de l'institution et à faire de l'élection un temps fort avec un débat permettant de comparer les projets des différentes listes.

VOUS NE SEREZ PLUS MAIRE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER PROCHAIN...

J-P B.: En effet, Le Pin et Paladru seront regroupés le 1^{er} janvier 2017 dans la commune nouvelle des « Villages du Lac de Paladru » tout comme Pommiers-la-Placette et Saint-Julien de Ratz vont créer la commune nouvelle « La Sure en Chartreuse ». Je milite pour la création de communes nouvelles. C'est même de mon point de vue aujourd'hui une condition au bon fonctionnement de l'intercommunalité y compris dans une configuration élargie puisqu'on le sait, la plupart de nos équipements rayonnent sur un bassin de population supérieur à 150 000 habitants alors que le Pays Voironnais ne regroupe aujourd'hui que 93 000 habitants. Mais je considère que ces regroupements doivent se faire sur la base du volontariat et à partir d'un projet commun. Le risque est en effet de voir une prochaine loi imposer un regroupement forcé des communes sur la base d'un seuil de population minimum ce qui, compte tenu de la diversité des contextes locaux, serait la pire des solutions.

VOUS AVEZ CONSTITUÉ EN DÉBUT DE MANDAT UN EXÉCUTIF D'ÉLUS DE SENSIBILITÉS POLITIQUES DIVERSES VOIRE OPPOSÉES, QU'EN EST-IL APRÈS PLUS DE DEUX ANS DE FONCTIONNEMENT DE CETTE GOUVERNANCE ATYPIQUE ?

J-P B.: J'ai souhaité à l'aune de ce qu'avait été le mandat 2008-2014 que l'on tienne compte au plus près du résultat des élections municipales et notamment à Voiron et Voreppe. Il y a donc des élus (15 Vice-Présidents et 5 conseillers délégués) qui revendiquent d'être de gauche dans ses différentes sensibilités et de droite également dans ses différentes sensibilités, voire des élus sans appartenance partisane. Mais chacun au Pays Voironnais, dans un exercice certes exigeant, joue le jeu du territoire et de ses habitants, en dépassant ce qui peut relever du débat voire du combat politique national ou local, qui est nécessaire dans une démocratie mais parfois (souvent ?) un peu excessif, caricatural et pas toujours utile. Je me réjouis de cette bonne volonté globale partagée où chacun pense avant tout à travailler pour tous les habitants du territoire. Ce n'est pas le chemin le plus simple mais je suis persuadé que c'est celui qui est attendu par nos concitoyens lassés des querelles politiciennes.

> L'ÉCONOMIE



SOUTENIR LE COMMERCE

DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES LE PAYS VOIRONNAIS AGIT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE PROXIMITÉ EN SOUTENANT FINANCIÈREMENT LES UNIONS COMMERCIALES.

Afin d'impulser une nouvelle dynamique commerciale sur le territoire, le Pays Voironnais a

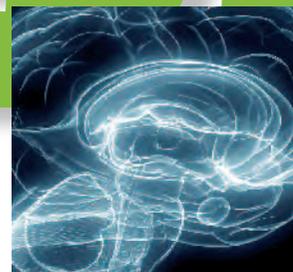
choisi de modifier son intervention auprès des unions. Deux aides seront proposées :

- > une subvention de fonctionnement annuel comprenant toutes les animations et d'un montant global de 30 000€.
- > une subvention pour développer des actions nouvelles mises en place par plusieurs unions commerciales, pour un montant global de 30 000€.

SOUTIEN AU PROJET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT 3D4CARM

Depuis dix ans, le Pays Voironnais soutient la politique des pôles de compétitivité Minalogic et Viameca aux côtés de l'État et d'autres collectivités territoriales.

Cette implication a permis à des entreprises du territoire de développer de nouveaux produits et services et donc de créer des emplois. Les projets labellisés par les pôles de compétitivité nécessitent la participation financière de l'État et des collectivités.



Cette année le Pays Voironnais a choisi de consacrer 320 000 € à leur financement.

À chaque projet porté le pôle de compétitivité le Pays Voironnais confirme ou pas sa participation financière et décide du montant à allouer en fonctions des critères retenus : emplois, liens avec des entreprises... Ainsi pour le projet 3D4CARM qui concerne l'imagerie médicale en 3D auquel participe Thalès implanté à Centr'Alp, la Communauté a décidé de participer à hauteur de 50 000 € sur un total de 184 425 € de subventions publiques.

> L'AMÉNAGEMENT

> AMÉNAGER LES CŒURS DE VILLAGES

La commune de Biliou a initié depuis plusieurs années un projet de réaménagement de son centre-village sur le secteur situé autour de la mairie.

Ce projet comportera la construction de 15 à 20 logements dont des logements sociaux, mais aussi de locaux commerciaux, de services et des équipements publics. Les espaces publics extérieurs seront également réaménagés : aménagements de sécurité sur la RD 50d, quais bus, jardin public, reprise des carrefours et création d'un parvis piétonnier. Afin de soutenir la commune de Biliou dans ce projet déjà bien engagé, le Pays Voironnais a décidé de verser un fonds de concours d'environ 35 000€.

Pôle important du territoire notamment de par sa situation géographique, la commune de Chirens joue un rôle structurant au sein du Pays Voironnais comme en témoignent les équipements récemment implantés : collège, gymnase. Dans la continuité de ces aménagements, un projet de confortement du centre-bourg a été décidé avec la construction de logements, de commerces et de services, mais aussi la création d'espaces publics, de voies de dessertes et d'équipements publics.

Ce projet revêt un véritable intérêt communautaire tant au niveau du confortement des fonctions urbaines du territoire, en matière de mixité sociale, mais aussi de renouvellement urbain et d'articulation urbanisme et déplacements. **À ce titre, le Pays Voironnais va se substituer à la commune pour la mise en œuvre de l'opération.**

> L'ENVIRONNEMENT

ESPACE NATUREL SENSIBLE

SITUÉS SUR LA COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE DE CROSSEY, LA TOURBIÈRE DE L'ÉTANG DAUPHIN ET L'ÉTANG DES RIVOIRETTES SONT LABELLISÉS ESPACES NATURELS SENSIBLES DEPUIS 2014.

Afin de favoriser la gestion et la préservation de ces espaces fragiles dotés d'une faune et d'une flore qui pourraient être menacées par l'activité humaine, le Pays Voironnais mène depuis plusieurs années un important travail pour maîtriser le foncier de ces espaces en acquérant des terrains ou en passant des conventions d'usages avec les propriétaires. C'est dans ce cadre qu'une parcelle de 2 060 m² de marais va être achetée par le Pays Voironnais.

